

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 1 (1913)

Heft: 11

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248624>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des renseignements précis sur les paiements de la clientèle des couturières fut remise à ses soins. Un questionnaire fut élaboré et adopté, pour être expédié par le secrétariat, en morte saison des couturières.

Voici le texte de ce questionnaire :

1° Considérez-vous que la profession de couturière soit rendue difficile à Genève par l'abus de longs crédits à faire à la clientèle ?

2° Êtes-vous d'avis que la L. S. A. provoque une entente entre les couturières pour un envoi régulier des notes à époque fixée ?

3° La L. S. A. devrait-elle étudier la question d'une propagande active dans le public en faveur du paiement plus régulier des couturières ?

L'envoi en fut fait à toutes les couturières dont le nom figure dans le *Bottin* genevois. Les réponses, si elles ne furent pas aussi nombreuses que nous l'aurions désiré, furent si homogènes qu'elles ne comportent aucune subdivision. Une seule couturière < n'a jamais perdu aucun argent, > tandis que toutes les autres sont d'accord pour reconnaître que *l'abus des longs crédits rend leur profession difficile*, — une ajoute même... *bientôt impossible*. Plusieurs écrivent à ce sujet dans le même sens : « J'ai dû quitter le travail à la maison pour travailler dans un atelier : au moins là, l'argent est régulier et sûr, ce qui n'est pas le cas autrement ! » Enfin cet autre témoignage : « Il y a 25 ans que je suis établie et je puis dire que j'ai été favorisée ; j'ai perdu peu d'argent ; mais je dois reconnaître qu'il faut actuellement de fortes avances pour pouvoir faire face aux fournisseurs et avoir son escompte. »

À la deuxième question, les réponses sont des « oui ». Peu de commentaires : « Si la chose pouvait se faire, ce serait un grand progrès, » et encore : « Certainement vous rendriez un sérieux service à l'honnête couturière. »

Quant à la dernière question, visant la propagande à faire dans le public en faveur du paiement plus régulier des couturières, ce sont des « oui » unanimes.

Nous reçûmes aussi des lettres dont je citerai quelques passages, parce qu'ils complètent par leurs détails les réponses nécessairement brèves des questionnaires.

« ... Dans les maisons où j'ai été coupeuse, ou dans mon atelier, cette manière de faire de certaines clientes causait un préjudice. En ce qui me concerne, je donnais mes notes deux fois par an, et j'ai perdu entre autres une cliente, femme de bon commerçant, pour avoir envoyé et réclamé une note après dix-huit mois. »

« ... Je connais une couturière, avec des enfants et un mari malade depuis des années, que j'ai vue en larmes à chaque fin de semestre. »

« ... J'envoie mes factures tous les trois mois : à part quelques adhérentes à la L. S. A., qui payent au reçu de leur facture, ou des employées de bureaux ou de magasins qui payent comptant, aucune dame ne se gêne pour faire attendre un an ou six mois, osant même au bout de ce temps envoyer des acomptes dérisoires. »

« ... J'ai perdu de bonnes clientes appartenant à la meilleure société de la place, pour avoir osé, au bout de huit mois et plus de crédit, réclamer le règlement de leurs comptes. »

« ... Comment se fait-il que des dames, pourtant bonnes, sont la cause que beaucoup de commerces périclitent, et que, si les couturières ou modistes n'ont pas assez d'avance pour attendre si longtemps, les ouvrières risquent d'être payées irrégulièrement ou par acomptes ? Il y a encore les fournisseurs qu'il faut payer à époques fixes, et pour faire face avec honneur à ses affaires, il faut déplacer son argent, et perdre l'intérêt, alors que l'on possède plusieurs milliers de francs chez ses clientes qui, elles, jouissent de notre intérêt... »

Il fut alors décidé :

1. De compléter cette enquête par des visites aux grandes faiseuses, qui n'avaient pas répondu au questionnaire.

2. De rédiger un projet d'écríteau qui leur serait présenté,

écríteau devant généraliser les conditions des paiements de cette profession.

3. D'étudier les moyens de propagande propres à attirer l'attention du public sur les conséquences fâcheuses des paiements à termes indéfinis.

Le projet d'écríteau comprit dès le début, le bordereau accompagnant la livraison, l'escompte au comptant, la facture à trois mois, qui sont les conditions les plus en usage dans notre ville.

Nous avons dit que les grandes couturières n'avaient pas répondu au questionnaire, et cela s'explique aisément. Bénéficiant des règlements au comptant de la clientèle étrangère, ayant des fonds de roulement leur permettant d'attendre plus longtemps, notre initiative les intéressait peu, personnellement. Et puis, oserait-elles changer leurs conditions de paiement vis-à-vis de leur riche clientèle, qu'elles avaient habituées à recevoir leurs notes après maintes réquisitions ou à la fin de l'année ? Toutefois, lorsqu'elles virent arriver à elles de bonnes et anciennes clientes, leur demandant de s'intéresser à la cause commune des intérêts de leur profession, par esprit de solidarité et par égard pour celles qui avaient plus à souffrir des paiements à termes indéfinis, plusieurs s'engagèrent à placer l'écríteau dans leurs salons d'essayages, tandis que d'autres demandaient à réfléchir. À ces dernières, les dames de la Commission réservent encore une visite *écríteau en mains*, et nous espérons qu'elle sera favorablement décisive.

Enfin, une invitation à une réunion, fut adressée à toutes celles qui avaient répondu au questionnaire. Cette réunion nous a laissé un agréable souvenir, une impression de confiance réciproque et de bonne volonté, qui nous a fort encouragées pour la continuation de notre tâche.

Il restait maintenant à exécuter après approbation du Comité les desiderata de la Commission, à savoir :

1. Une circulaire aux 500 couturières de Genève les avisant que nous leur ferions l'envoi gratuit d'un écríteau devant servir à unifier les conditions des paiements de leur clientèle, sauf refus envoyé au secrétariat.

2. Une commande de 550 écríteaux.

3. L'envoi à la presse d'un communiqué sur l'enquête et ses résultats.

Maintenant, tout ceci est exécuté, et il ne me reste qu'à vous dire ce que nous avons fait pour la deuxième partie de cette initiative, celle qui regarde directement la clientèle : communiqués à la presse, articles de journaux, prédications même, qui ont attiré l'attention du public sur l'écríteau, tout en rappelant aussi l'accomplissement du principe de justice des paiements sans retard.

... Parmi les lettres que j'ai citées au début, il en est une qui se termine par ces mots : « J'ai cédé au besoin de dire ces choses à quelqu'un les comprenant... »

Il me semble que ces derniers mots nous paient largement de la peine qu'a procurée cette initiative. Que ceux qui s'adressent à nous constatent que nous les comprenons, n'est-ce pas un encouragement précieux et reconfortant pour notre activité ?

C. DESHUSSES.

De-ci, De-là...

Les Ligues sociales d'Acheteurs d'Europe et d'Amérique ont organisé, pour la dernière semaine de septembre, une Conférence internationale qui aura lieu à Anvers. Nous en reproduisons le programme, en espérant qu'un grand nombre de nos lecteurs profite-

ront de cette occasion pour se mettre au courant du travail si utile des L. S. A.

Jeudi 25 septembre. — 6 h. 1/2. Dîner en commun. — 8 h. 1/2. Rencontre des délégués chez la présidente d'honneur.

Vendredi 26 septembre. — 9 h. Discours d'ouverture. Séance de travail. Sujets: 1° *Le Label.* 2° *Les Listes blanches.* — 2 h. 1/4. Séance de travail. Sujets: 1° *Affichettes.* 2° *Rapports avec les organisations de consommateurs.* — 5 h. Séance spéciale: *Rapports sur l'état actuel des Liques.* — 8 h. 1/2. Réception.

Samedi 27 septembre. — 9 h. Séance de travail. Sujets: 1° *Arbitrages et conciliations.* 2° *Les L. S. A. et la réglementation du travail.* 3° *Réformes spéciales* (Minimum de salaire, travail de nuit, veillée). — 2 h. 1/4. Séance de travail. 1° *Réformes spéciales* (Pourboires, repos hebdomadaire et semaine anglaise, travail postal, étalages). 2° *La méthode dans les enquêtes.* — 8 h. 1/2. Grande conférence publique.

Dimanche 28 septembre. — 9 h. Séance de travail, débats, votes, clôture. — Après-midi: Visite de la ville et excursion sur l'Escaut.

Pour renseignements et inscriptions, s'adresser à M. A. de Morsier, 12, Tour-Maitresse, Genève.

* * *

On nous communique quelques détails intéressants sur le rôle des femmes dans la lutte contre la tuberculose, d'après les comptes-rendus du Congrès international de médecine tenu dernièrement à Londres. Il a été estimé que les efforts des femmes, dirigés et organisés par Lady Aberdeen, ont déjà fait baisser du cinquième, en quatre ans, le taux de la mortalité par la tuberculose en Irlande. L'exemple est encourageant à suivre. — La question de l'éducation des mères a été aussi abordée, et l'introduction, dans les programmes des écoles de filles, des soins à donner aux enfants, vivement recommandée. M. Pease espérait qu'en 1914, tout ce système de crèches, écoles pour mères, écoles ménagères, etc., serait subventionné par l'Etat.

* * *

Il est intéressant de constater à ce propos qu'avant la votation fédérale sur les maladies contagieuses, un appel avait été adressé aux femmes par le Secrétariat vaudois contre la tuberculose, leur demandant « de l'aider à secouer l'indifférence de leurs concitoyens... » « pour faire à tous les électeurs un devoir de se rendre au scrutin... »

Il y a un certain temps que les hommes engagés dans la lutte antialcoolique ont reconnu la nécessité d'avoir les femmes avec eux. Les « antituberculeux » s'engagent maintenant sur la même route. A qui le tour?

* * *

Les journaux nous apprennent que M. Henry Chéron, ministre du travail en France, désireux d'introduire dans son pays la « semaine anglaise », soit la liberté complète du samedi après-midi dans les établissements industriels et commerciaux, a décidé de procéder d'abord à une expérience de ce système dans les services dépendant de l'Etat. A partir du 1^{er} janvier 1914, tous les établissements de cette catégorie, où sont employées des femmes, seront fermés du samedi à midi au lundi matin.

Nous sommes chauds partisans de la semaine anglaise, mais beaucoup moins des réformes qui ne s'appliquent, même à titre d'essai, qu'aux femmes seules. Nous savons bien que les femmes qui, en sus de leur travail d'atelier ou de bureau, ont encore leur travail ménager à accomplir, ont besoin, plus que les hommes, d'heures de liberté supplémentaires; mais, d'autre part, n'est-ce pas les mettre en état d'infériorité vis-à-vis de leurs concurrents masculins dans la lutte, souvent si âpre, pour le pain quotidien? La question est terriblement complexe.

* * *

Quelques chiffres relatifs aux femmes qui travaillent en Suisse:

Industries et métiers	233,912 femmes
Commerce	61,371 »
Transports	3,729 »
Agriculture	80,326 »

Et il y a des gens qui affirment que ce sont les maris qui subviennent aux dépenses du foyer!

* * *

La propreté des rues:

Après avoir pris un arrêté interdisant le jet des prospectus sur la voie publique, M. Chanot, député, maire de Marseille, vient d'embaucher un certain nombre de femmes chargées de l'application de cette mesure. Habillées d'une blouse bleue avec un brassard aux armes de la ville, et portant en sautoir un sac, elles ramassent les papiers jetés à terre.

Nous dirions: « bravo! » si nous étions parfaitement sûres que ce n'est pas parce que ces femmes demandent un salaire moindre que les hommes, qu'on les a jugées dignes de ce poste de confiance!

Le Congrès de la Fédération féministe universitaire de France

Les 16, 17 et 18 août, la *Fédération féministe universitaire de France* tenait son III^{me} Congrès national, à Bordeaux. Les institutrices étaient venues nombreuses, et les journaux locaux, qui consacrent de longs comptes-rendus à nos discussions, déclarèrent qu'il n'était pas difficile de devenir féministe quand on assistait à de tels débats.

Les travaux du Congrès furent de trois sortes: il eut comme tâche la réorganisation de la Fédération, rendue nécessaire par le développement même des groupes qui la composent; il discuta la question complexe de la coéducation, et enfin, il émit un certain nombre de vœux d'ordre général.

* * *

La revision des statuts occupa toute une journée; le rapporteur, M^{lle} Rolland (de la Loire-Inférieure) vit les grandes lignes de son projet adoptées.

Une seule modification intéresse le féminisme général: la Fédération, élargissant ses cadres, admet désormais, en plus de ses groupes départementaux d'institutrices, un groupe de fonctionnaires femmes des Ecoles primaires supérieures, un groupe du personnel féminin des Ecoles normales, un troisième de l'Enseignement secondaire, et un quatrième des Ecoles pratiques de commerce et d'industrie.

Le *Groupe féministe primaire supérieur* existe depuis plusieurs années. C'est en son nom que je demandais cette addition aux anciens statuts. Nous attendons maintenant que les trois autres se fondent et répondent à l'appel qui leur est adressé.

* * *

Le Congrès discuta un rapport présenté par M. Persigout (de la Gironde) sur la coéducation. Il en admit le principe. Il faut remarquer que nombre d'écoles, en France, sont mixtes, la loi n'obligeant les communes de moins de 500 habitants qu'à créer une seule école. Il semble désirable que la coéducation puisse s'étendre *progressivement* à tout l'enseignement primaire élémentaire, et c'est ce que demanda le Congrès.

Il prit l'utile précaution de bien spécifier que les institutrices ne seraient pas *nécessairement* chargées des petites classes. L'opinion générale — fort discutable, me semble-t-il — est que les classes d'enfants très jeunes sont plus faciles à faire, et qu'en tout cas, elles conviennent mieux aux femmes. Il nous a semblé qu'il ne faudrait pas que ce soit une règle, tel homme pouvant préférer enseigner aux petits, et telle femme réussissant très bien avec des enfants d'âge plus avancé.

* * *

Enfin, le Congrès se prononça sur un certain nombre de vœux. Il ne pouvait passer sous silence deux des plus importantes réformes, qui semblent devoir être à l'ordre du jour du